



LA DÉFENSE

BATAILLON QUARTIER GÉNÉRAL
ETAT- MAJOR DE LA DÉFENSE
Quartier Reine Elisabeth

13 FEB, 2017

Date:

MITS: 17-00

Page(s): 1

Arch:H05

049195

Au Comd DGHR

Objet : **Rapport analyse des risques des lieux de travail**
Concerne: visite du 02/02/2017 au QRE - bloc 4 container

- Ref:
1. A.R. du 04/08/1996 relatif au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail
 2. A.R. du 27/03/1998 relatif au service interne pour la prévention et la protection au travail. Art 7 §1^{er} alinéa 1^oa)
 3. A.R. du 28/03/2014 relatif à la prévention incendie sur les lieux de travail
 4. A.R. du 10/10/2012 fixant les exigences de base générales auxquelles les lieux de travail doivent répondre

1. Synthèse : Bien-être au travail, visite des lieux de travail, analyse des risques bloc 4 container
2. Vous trouverez ci-joint le rapport de la visite des lieux de travail du 02/02/2017.
3. Liste des annexes

Annexe A : Rapport visite annuelle des lieux de travail (28 pages)



Dirk LAFORCE
Lieutenant-colonel
Commandant
Président CCB 08

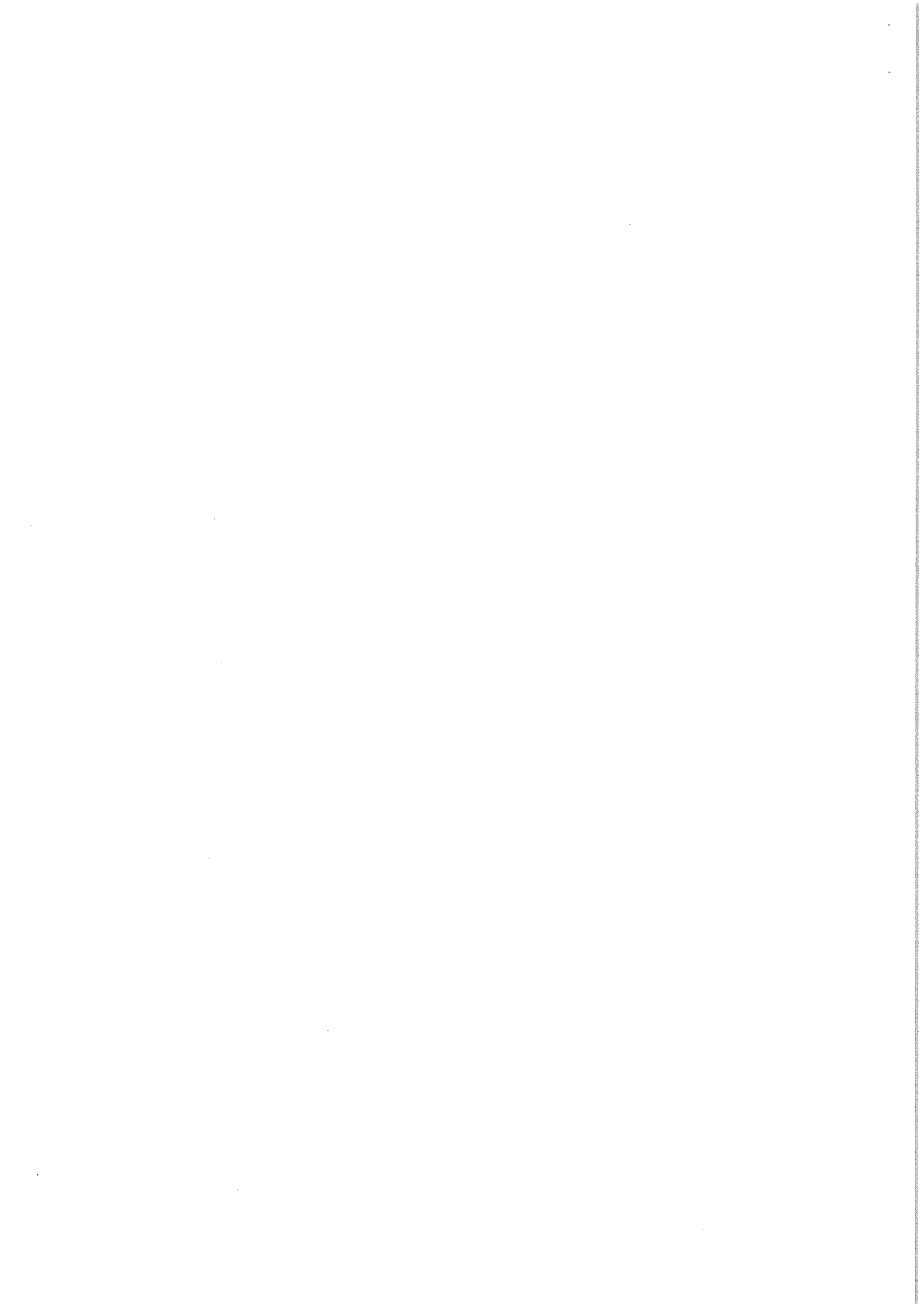
Info: INFRA 2ème Ech, SLPPT 08

Correspondant: Jean SCIEUR
Adjudant-chef
Tel: 9-6321-17018 ou 02/44.17018
E-Mail : Jean.Scieur@mil.be



Bataillon Quartier Général Etat-Major de
la Défense
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Evere, 1
1140 EVERE
BELGIQUE

.be





LDPBW08
SLPPT 08

Rapport analyse de risque des lieux de travail

Unité: DGHR
Endroit : Bloc 4 container
Date: 2/02/2017


Composition de la délégation:

- **SLPPT 08:** - ADC SCIEUR Jean-Michel
- **Eenheid:** - Cdt DANTHINE Jean-Philippe (Offr EM Prev)
- Mme DE GRANDE Miranda
- Dhr VAN GHENDT Steven

Résumé de la visite:

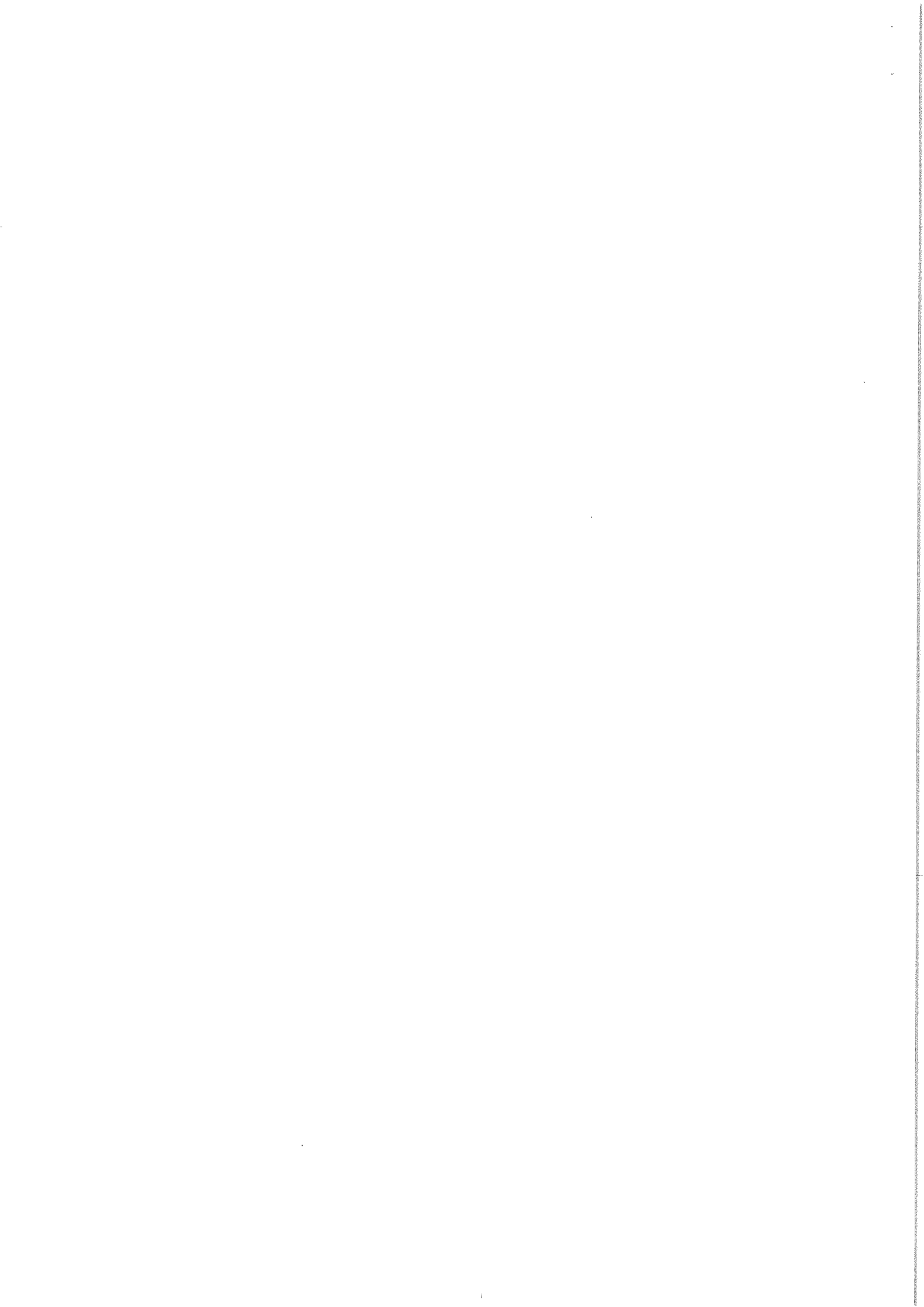
- ✓ A la demande de la cellule prévention DGHR, il a été demandé à la SLPPT 08 d’effectuer une visite des containers du bloc 4 afin d’y effectuer une analyse des risques notamment axée principalement sur l’aspect prévention incendie.
- ✓ Il est apparu certains manquements qui nécessitent une correction immédiate, notamment pour les points système de détection et matériel de lutte incendie. *(AR du 28/03/2014)*
- ✓ Les points importants à corriger sont repris dans la check-list en annexe 1.
- ✓ Un effort sur l’éclairage doit être apporté. Dans la majorité des cas, les mesures indiquent des valeurs en-dessous des normes légales. *(AR du 10/10/2012)*
- ✓ Les températures des bureaux sont trop élevées dans la majorité des cas. Il est conseillé de garder une température comprise entre 20 et 22 °C.

Fait à EVERE, le 3/02/2017

Signature		
Nom	SCIEUR Jean-Michel	CORNU Samuël
Grade	ADC	Cdt d’Avi
Fonction	Conseiller en prévention	Chef SLPPT 08

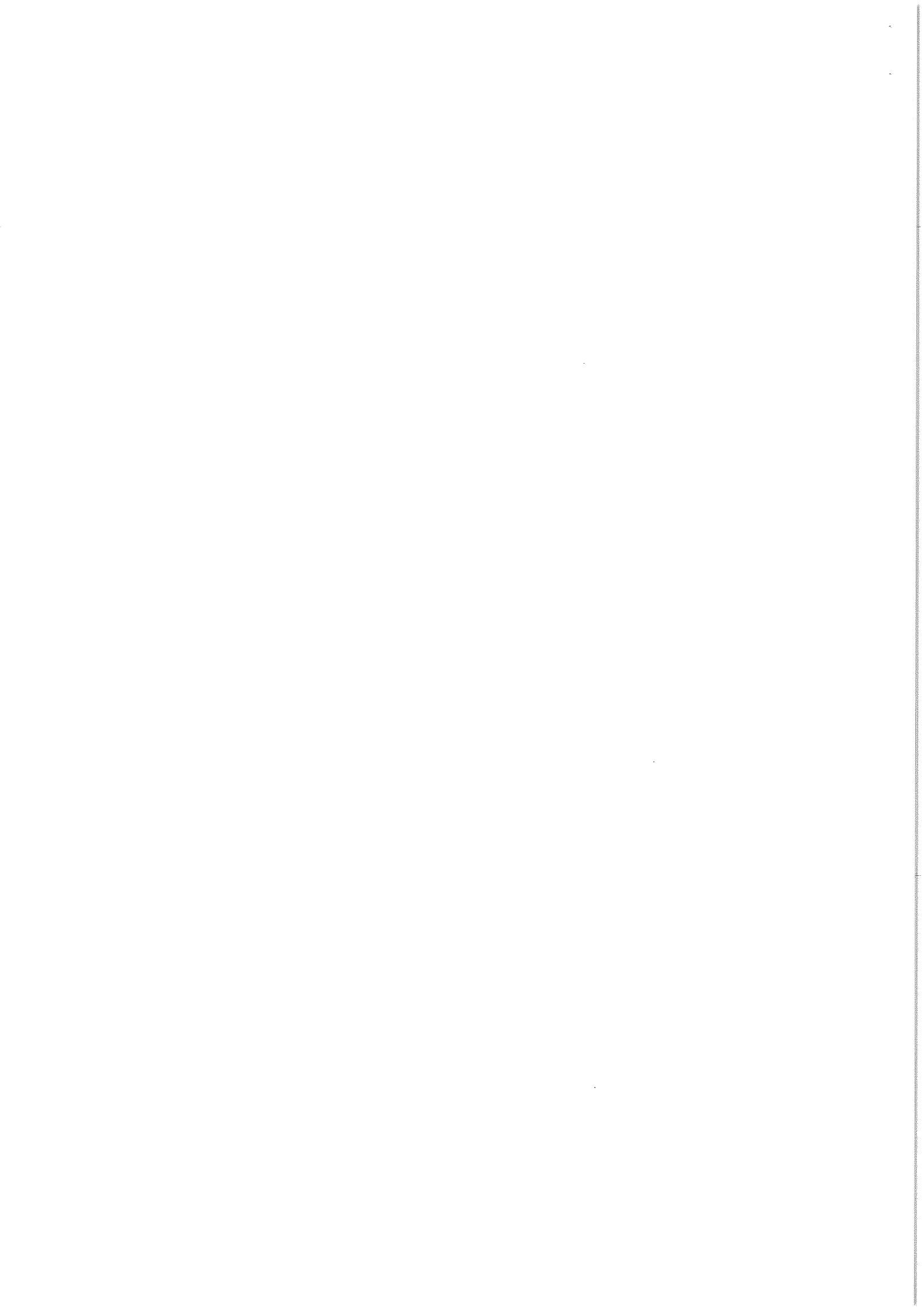
1. Aménagement du lieu de travail	
1.1	Installations électriques
	Espace (hauteur local, superficie par travailleur, volume)
	Planchers (Exempts de bosses, trous, plans inclinés)
	Entretien – nettoyage
1.2	Locaux
	Parois transparentes – translucides
	Risques de chute (escalier, rampe)
	Fenêtres – portes
	Voies de circulation
	Dépôts marchandises – matériaux
1.3	Eclairage (au moins 500 lux pour le travail de bureau)
	Lumière naturelle
	Lumière artificielle
1.4	Aération
	Aération naturelle

Voir résumé des mesures prises en annexe 2



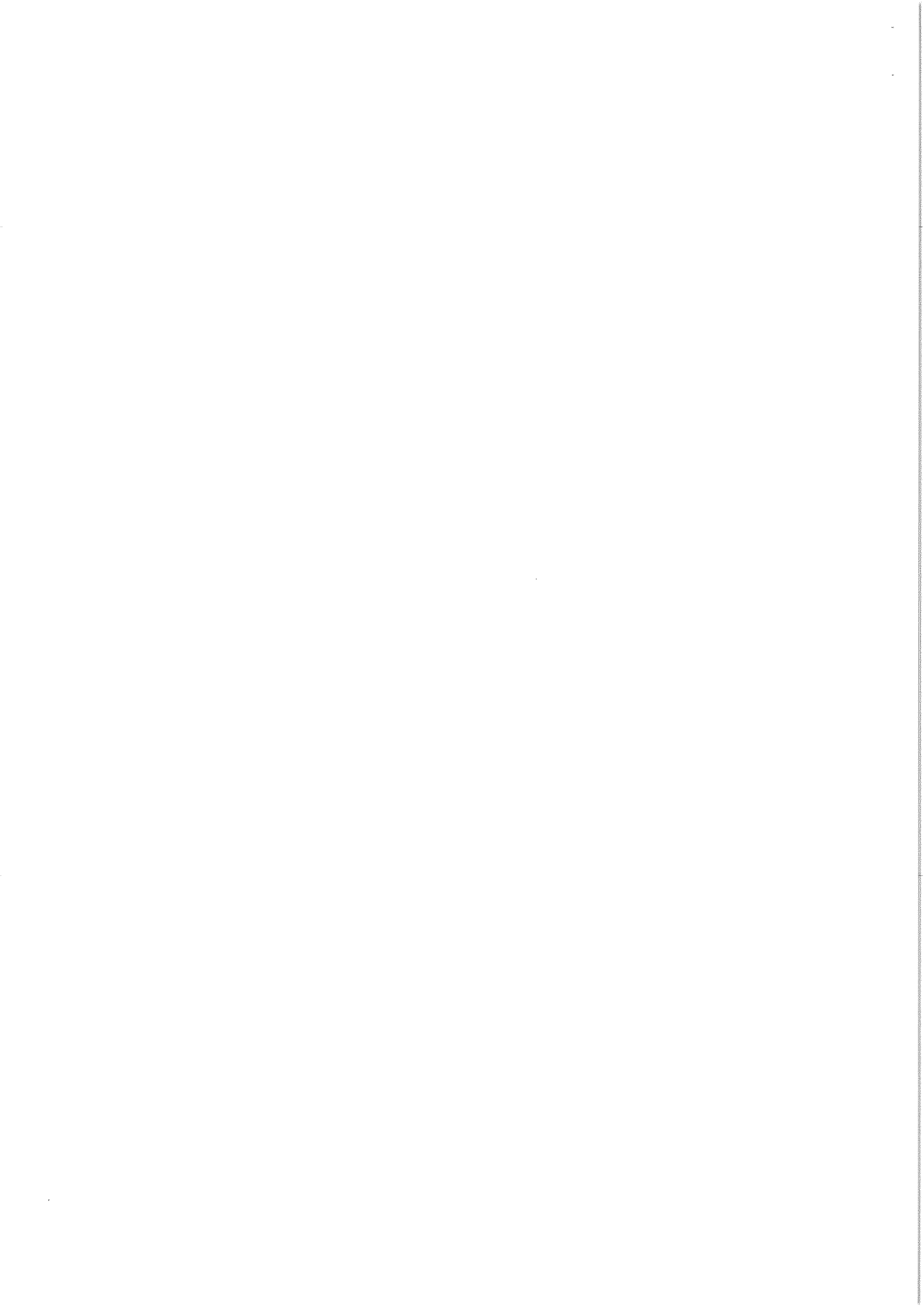
	Aération artificielle	Pas disponible	
	Conditionnement d'air	A dû être neutralisé suite à l'absence d'entretien. Le conditionnement d'air a généré des plaintes du personnel concernant des problèmes respiratoires, rhinites, picotements du nez,...	L'entretien des conditionnements a été pris en charge par l'infra du QRE. Dès que les budgets seront libérés, l'intervention d'une firme d'entretien pourra se faire.
1.5	Températures	Températures des bureaux élevées. Elles sont toutes supérieures à la température idéale (entre 20 -22 °)	Voir annexe 2
	Taux d'humidité (idéalement situé entre 40 % et 60 %)	Pas de remarques	
1.6	Equipements sociaux	Installations sanitaires	Pas de remarques, disponibles dans le bloc 4C
		Lavabos	Pas de remarques
		Douches	2 douches disponibles dans le bloc 4B, plusieurs douches disponibles au bloc 8 (bloc sport)
		Toilettes	Pas de remarques
	Réfectoire	Pas prévu	
	Local de repos	Pas prévu	
	Local pour travailleuses enceintes/allaitantes	Pas prévu	
1.7	Sièges de travail	Pas de remarques	

2.	Sécurité incendie		
	Voir remarques en annexe 1		
3.	Bruit		OK
4.	Amiante		OK
5.	Rayonnements ionisants		NVT
6.	Environnement		uit
Checklist aan te passen in samenspraak met milieucoördinator			

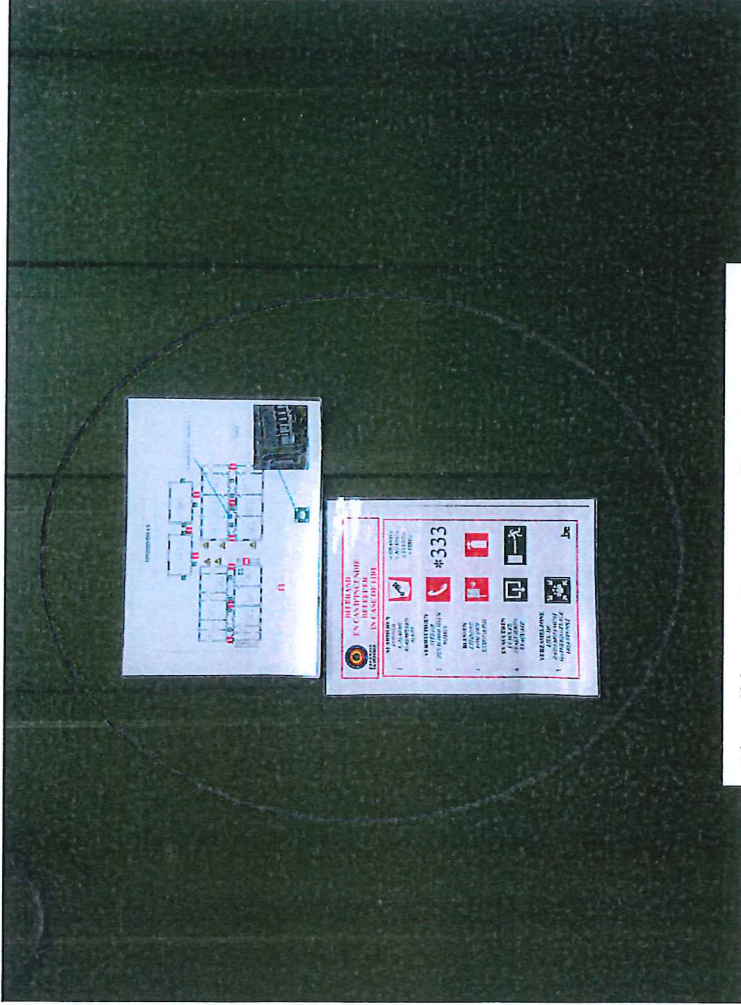


ANNEXE 2 : Prise de mesures dans différents locaux du bloc 4 CTR

		Mesure éclairage en lux (législation : minimum 500 lux pour travail de bureau)	Mesure éclairage sans occultation en lux	T° du local Idéale entre 20-22 °C	Humidité relative de l'air (en %) Idéale entre 40-60 %
Local CTR 04	Bureau A	82	229	22,3	50,4
	Bureau B	458	/		
Local CTR 1.07	Bureau A	535	/	23,5	50
	Bureau B	270	/		
Local briefing	/	/	/	22,8	42,1
Local CTR kaki 0.18	Bureau A	165	330	25,6	44,5
	Bureau B	261	/		



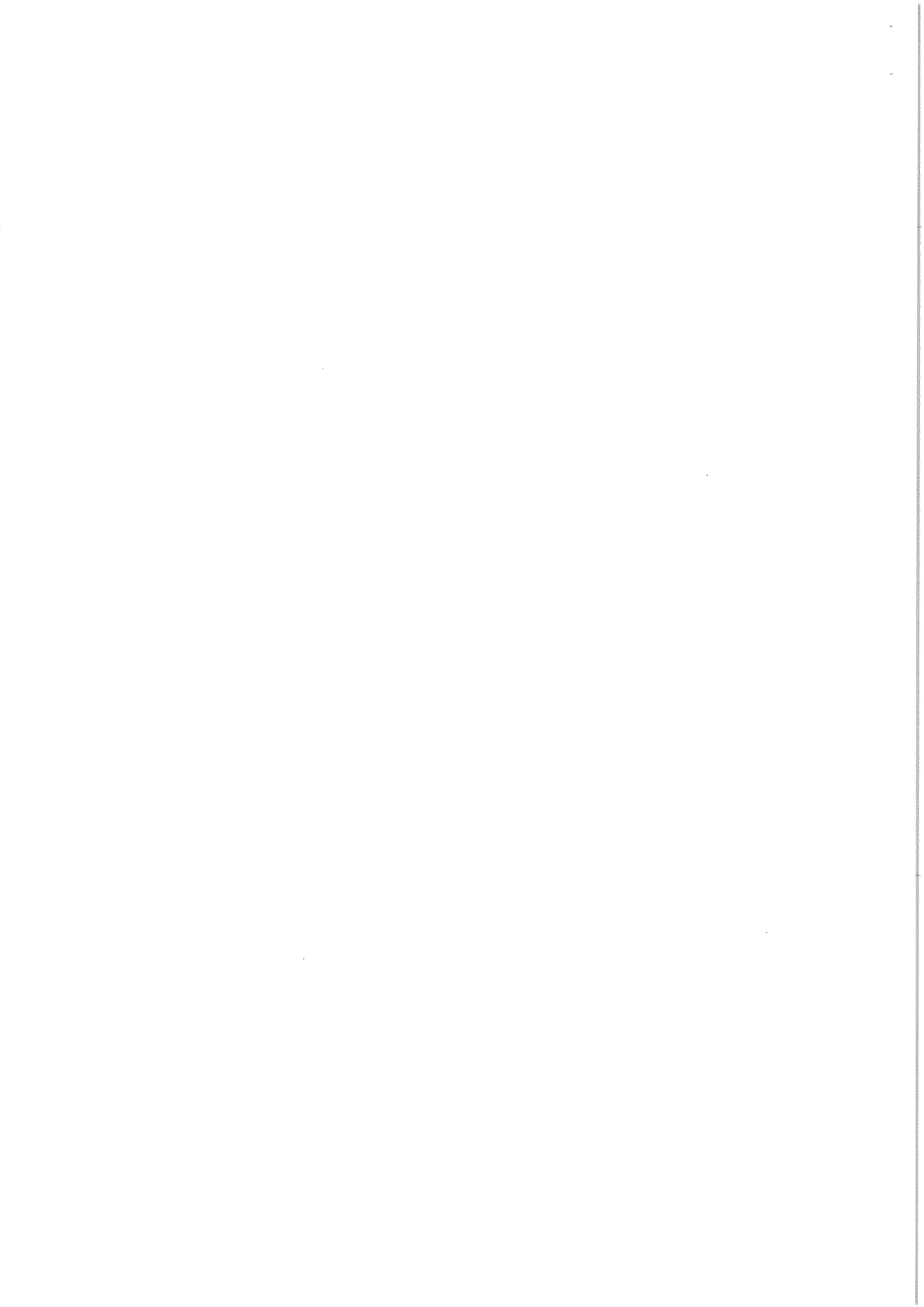
ANNEXE 3 : photos de situation



Plan d'évacuation et directives en cas d'incendie affichés sur les containers



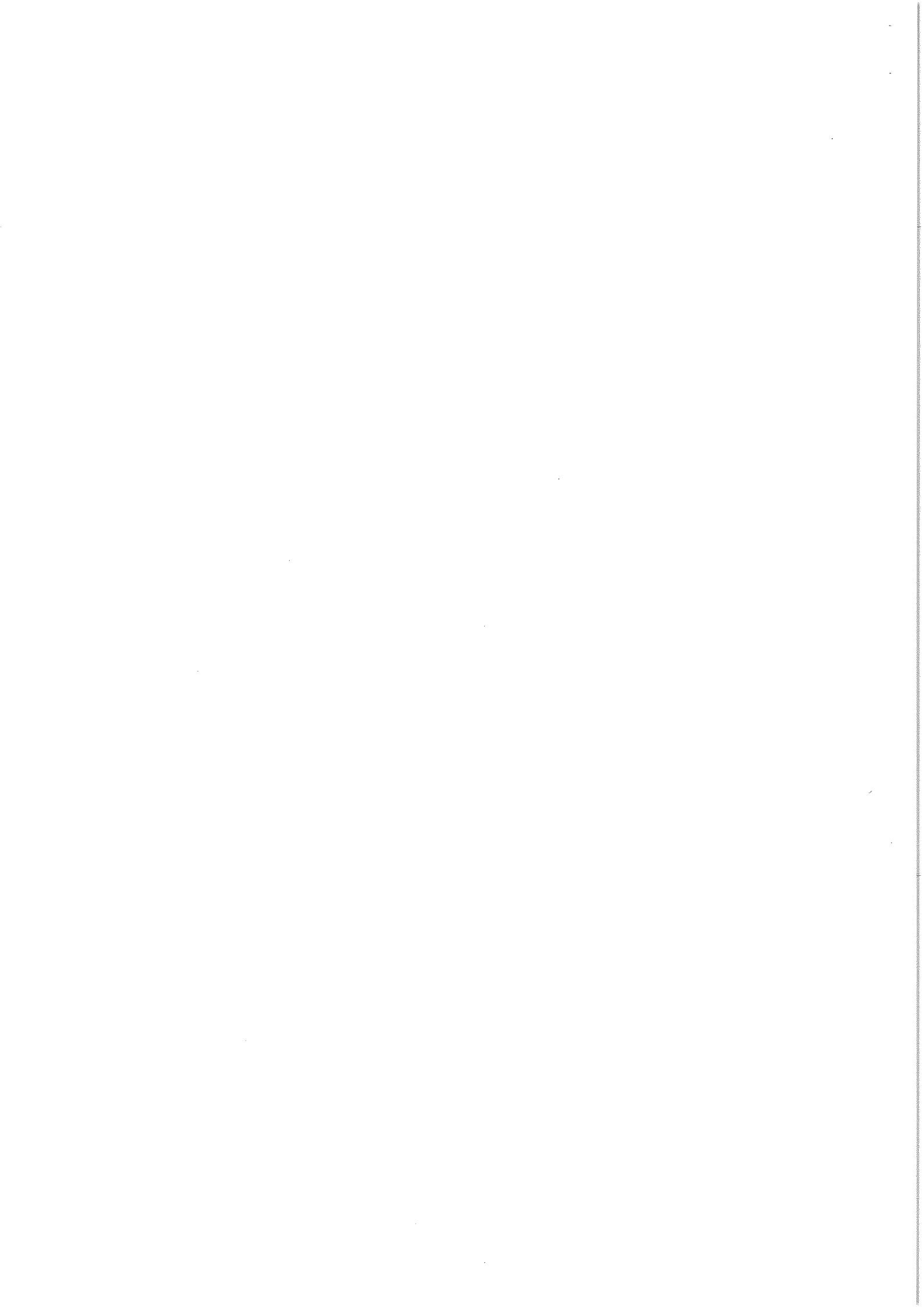
Les extincteurs sont présents mais pas judicieusement placés (accrochés)





Exemple d'implantation d'un bureau (container kaki 0.18)
occupé par 3 travailleurs

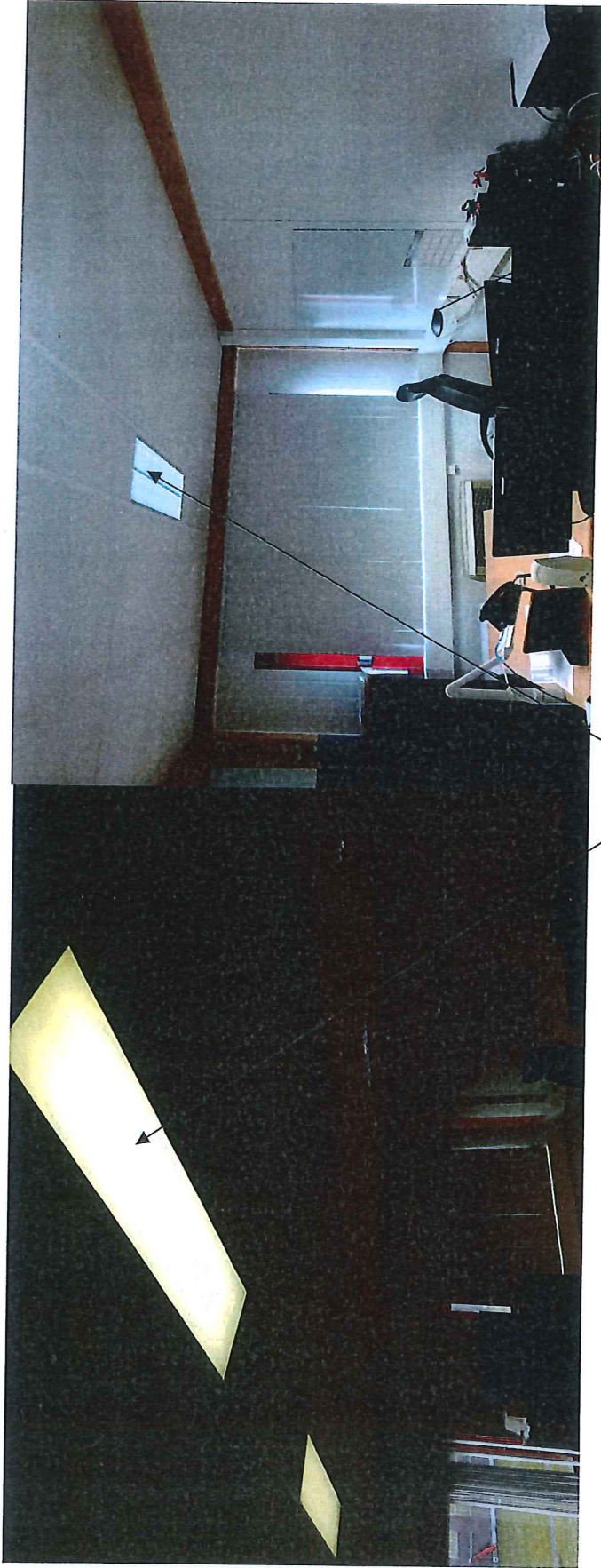
- le système d'éclairage est composé d'un néon par rampe
- on peut observer un détecteur au plafond mais celui-ci n'est pas branché !
- le volet de la fenêtre est fermé



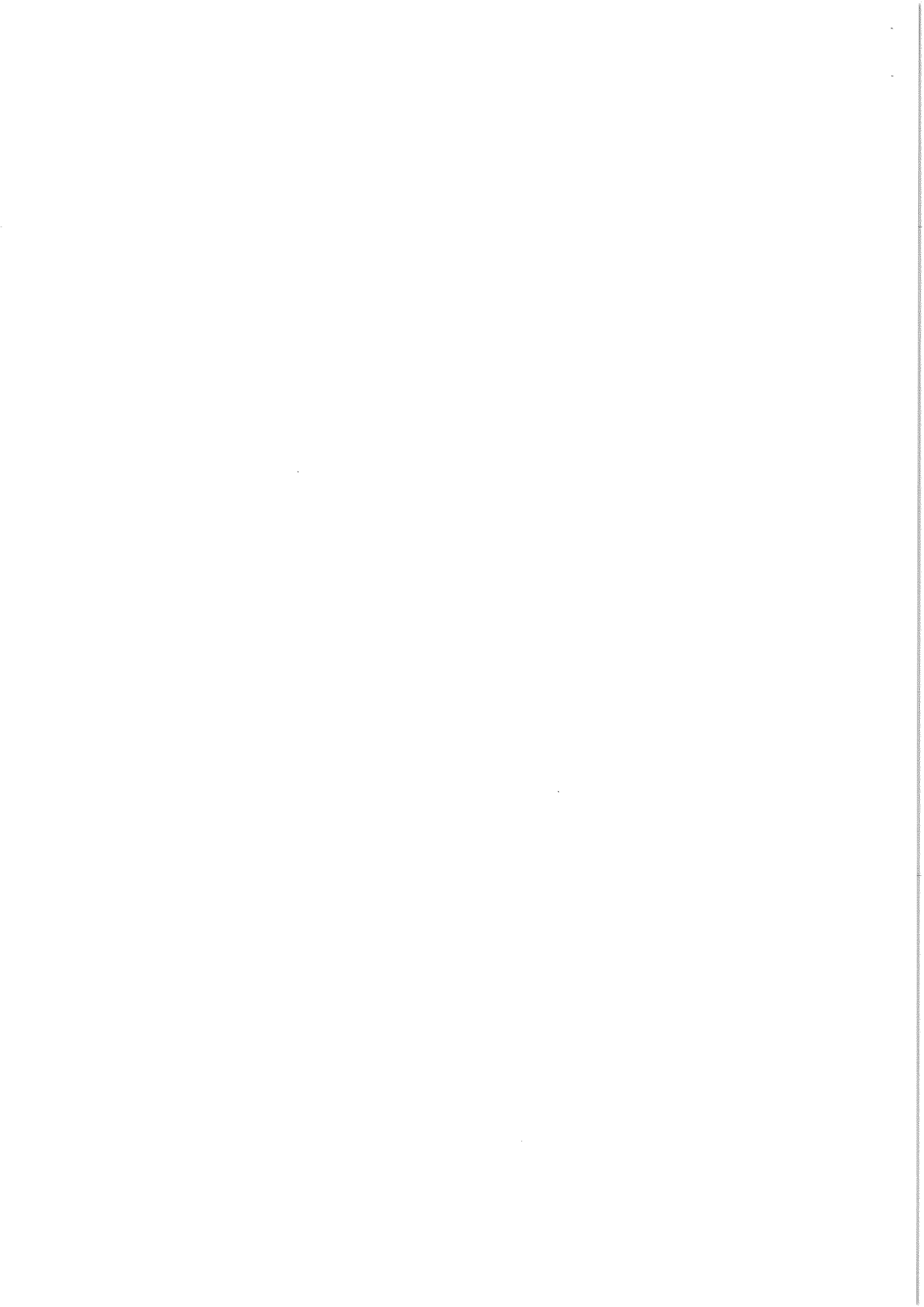


Les câbles électriques traînent au sol (source de chutes) et les armoires ne sont pas sécurisées (accès libre à quiconque)



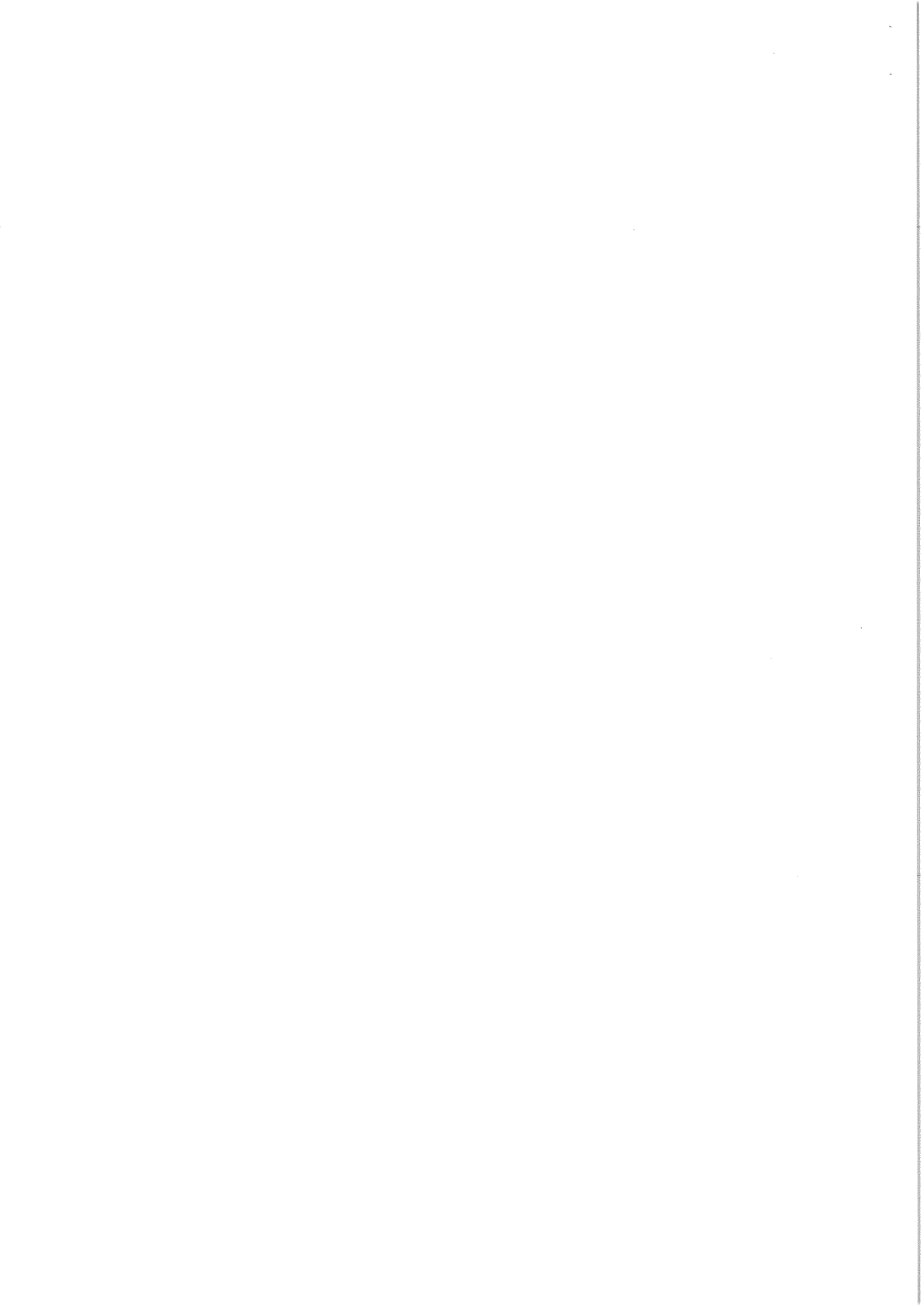


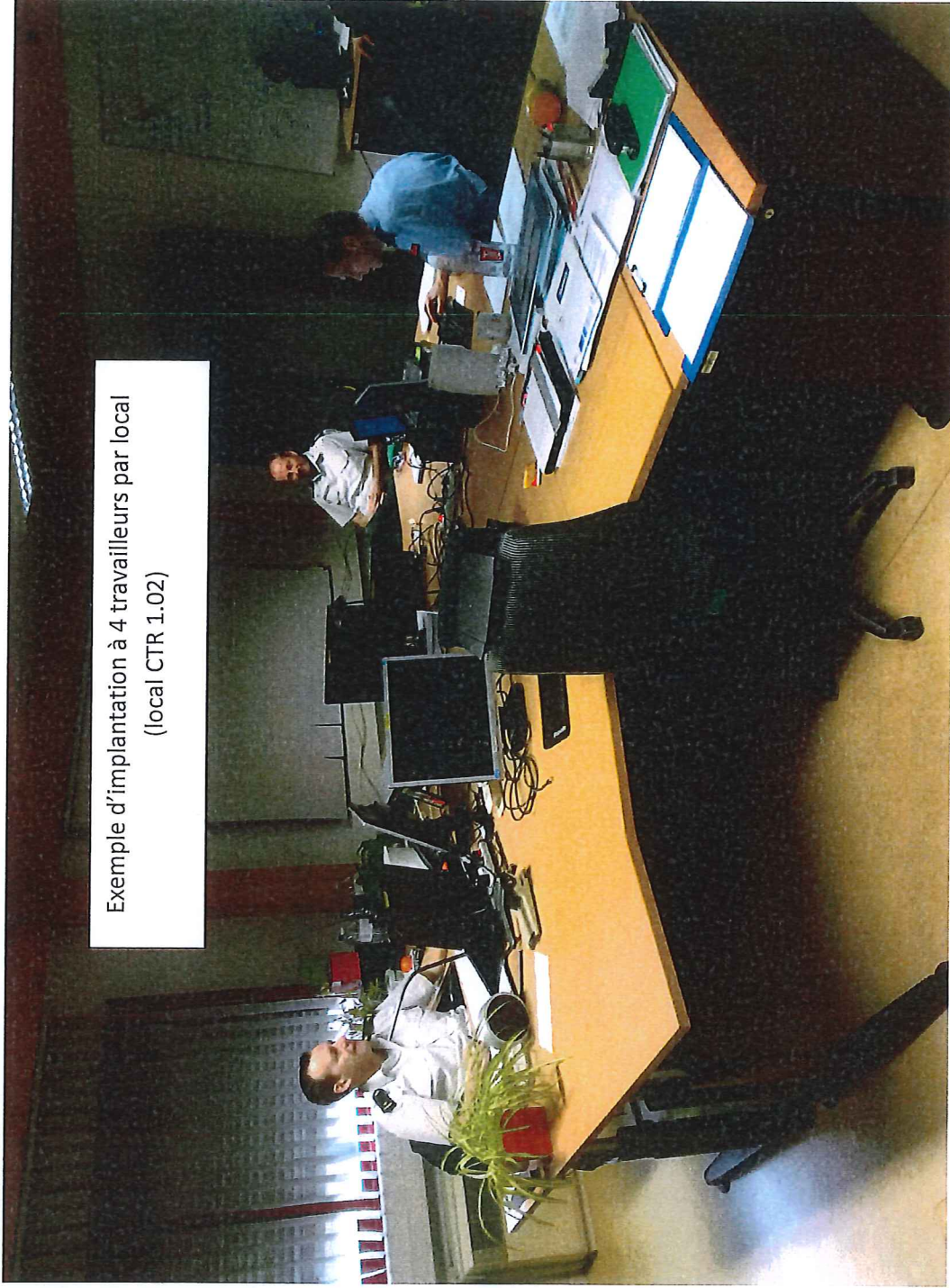
Deux systèmes d'éclairage différents dans un même bureau x provoquent un éclairage différent (local CTR 04)

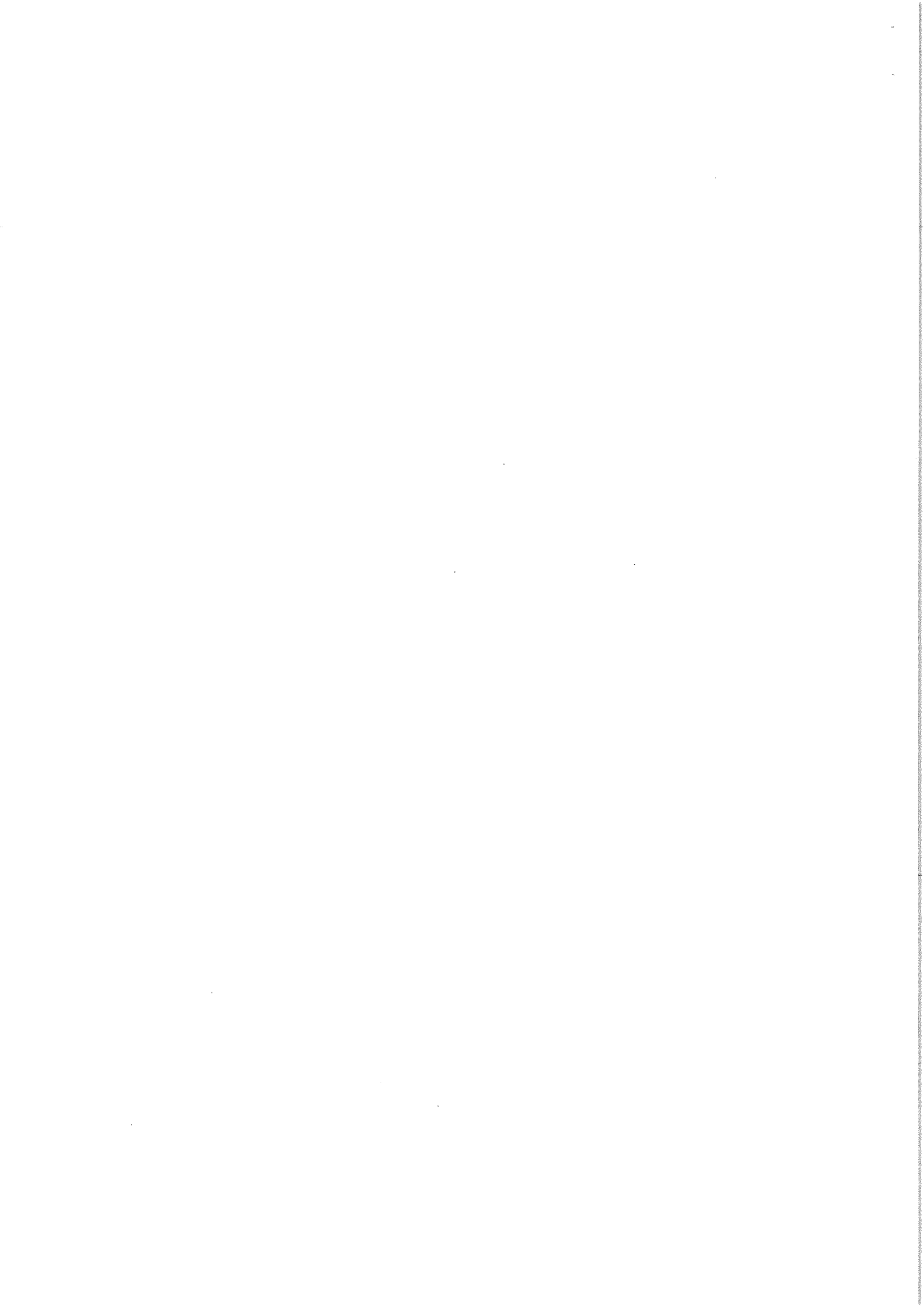


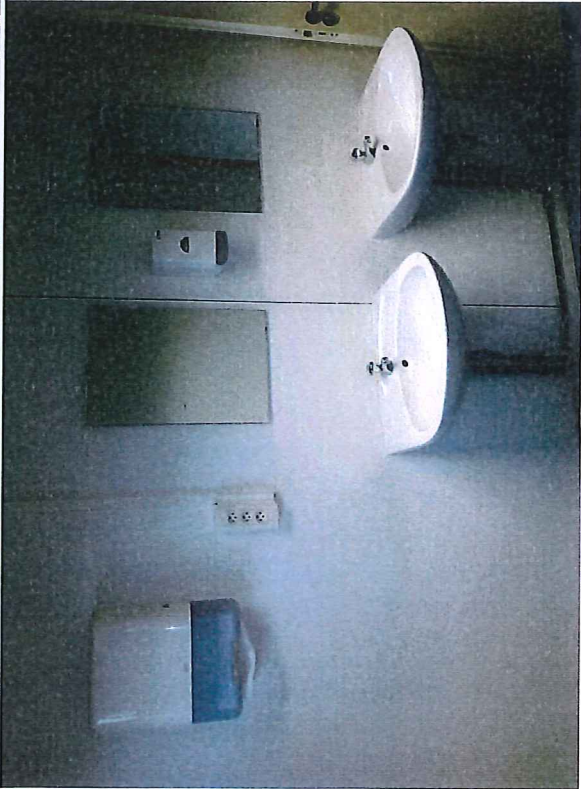


A gauche, le système de chauffage d'appoint (1) en attendant l'entretien des systèmes d'air conditionné (à droite)

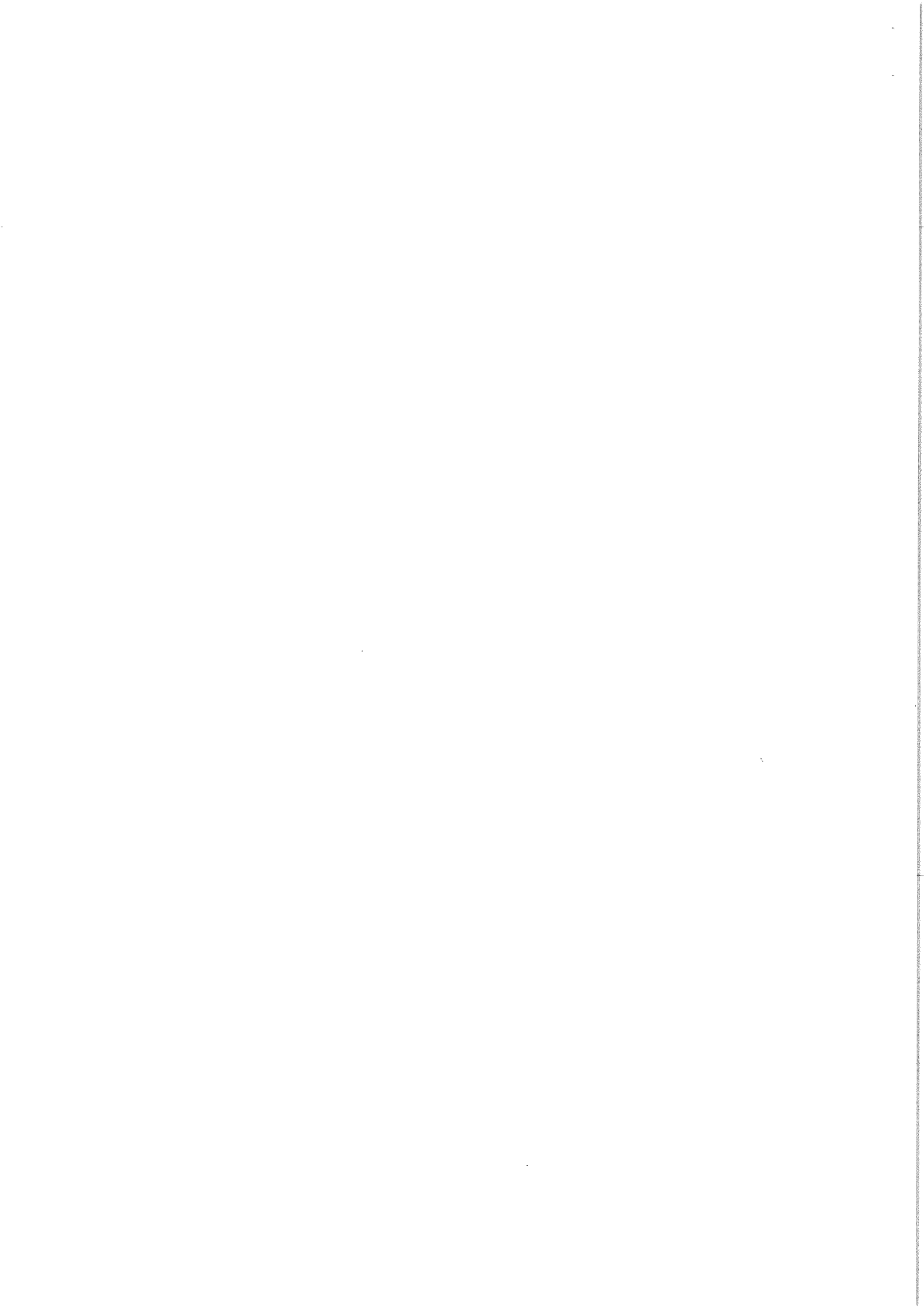








Photos des sanitaires



ANALYSE DES RISQUES RELATIVE AU RISQUE D'INCENDIE

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article 4 de l'Arrêté Royal du 24 mars 2014 relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail, une analyse de risques relative aux risques incendie a été réalisée.

Cette analyse doit permettre à l'employeur d'identifier autant que possible les situations dans lesquelles les différentes conditions susceptibles d'être à l'origine d'un incendie peuvent apparaître sur le lieu de travail.

Le présent rapport consigne les résultats obtenus suite à cette analyse de risques.

La réglementation sur le Bien-être au travail, initiée par la Loi du 4 août 1996 et ses arrêtés d'application, précise que l'employeur est responsable de l'approche planifiée et structurée de la prévention au sein de son entreprise et que pour y parvenir, il doit établir un système dynamique de gestion des risques se basant sur les principes généraux de prévention. La définition, la détermination, l'évaluation des risques dans l'entreprise, issus de l'identification des dangers intrinsèques à celle-ci, influencé par la présence de facteurs de risques, impliquent la détermination de mesures de prévention à planifier, à exécuter, à évaluer et à améliorer, si nécessaire.

Dans ce cadre, l'analyse de risques de type participative a été réalisée par les différents acteurs concernés :

- *Cdt DANTHINE*
- *M. VAN GHENT*
- *Mme DE GRANDE*
- *ADC SCIEUR*

Cette analyse fait référence à des mesures demandées antérieurement et consignées dans le plan global de prévention. Les nouvelles mesures émanant de cette analyse devront y être intégrées.

Enfin, le Comité de concertation compétent remet un avis sur l'analyse finale.

Selon l'Article 4 de l'AR du 28/03/2014, l'analyse des risques est régulièrement mise à jour et, en tout état de cause, chaque fois que des changements qui ont une influence sur les risques d'incendie se produisent. C'est pourquoi la Direction de l'établissement, qui se chargera de cette mise à jour, dispose du fichier sous format informatique.

2. DESCRIPTION SUCCINCTE DU BATIMENT

Bloc 4 container

3. CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

3.1. Nature des activités :

Travail de bureau

3.2. Taille de l'établissement :

3.3. Nombre maximal de travailleurs/autres personnes (enfants, concierge,...)/PMR ou autres handicaps (retard mental, malvoyants,...) :

Nombre de travailleurs : **70**

Personne à mobilité réduite : **aucune**

3.4. Présence d'un Plan Interne d'Urgence

A FAIRE

3.5. Présence d'autres institutions

NON

3.6. Autres

Interdiction totale de fumer dans l'ensemble du bâtiment.

4. ANALYSES DES RISQUES

La méthode d'analyse est une méthode participative. Elle a été réalisée le **02/02/2017**.

Elle se développe autour de cinq thèmes :

- La lutte contre l'incendie ;
- Les voies d'évacuation ;
- Le compartimentage ;
- Les locaux et/ou installations à risques ;
- Les voies extérieures et les accès pour les pompiers.

Les différents tableaux sont repris en Annexe 1 (joindre les 5 fiches du fichier Excel).

5. CONCLUSIONS

Le tableau ci-dessous représente le résultat global de l'analyse des risques incendie. Les mesures pour palier aux situations les plus critiques sont résumées à la suite du tableau. Comme précisé ci-avant, toutes les mesures de préventions préconisées seront intégrées dans le plan global de prévention de l'établissement.

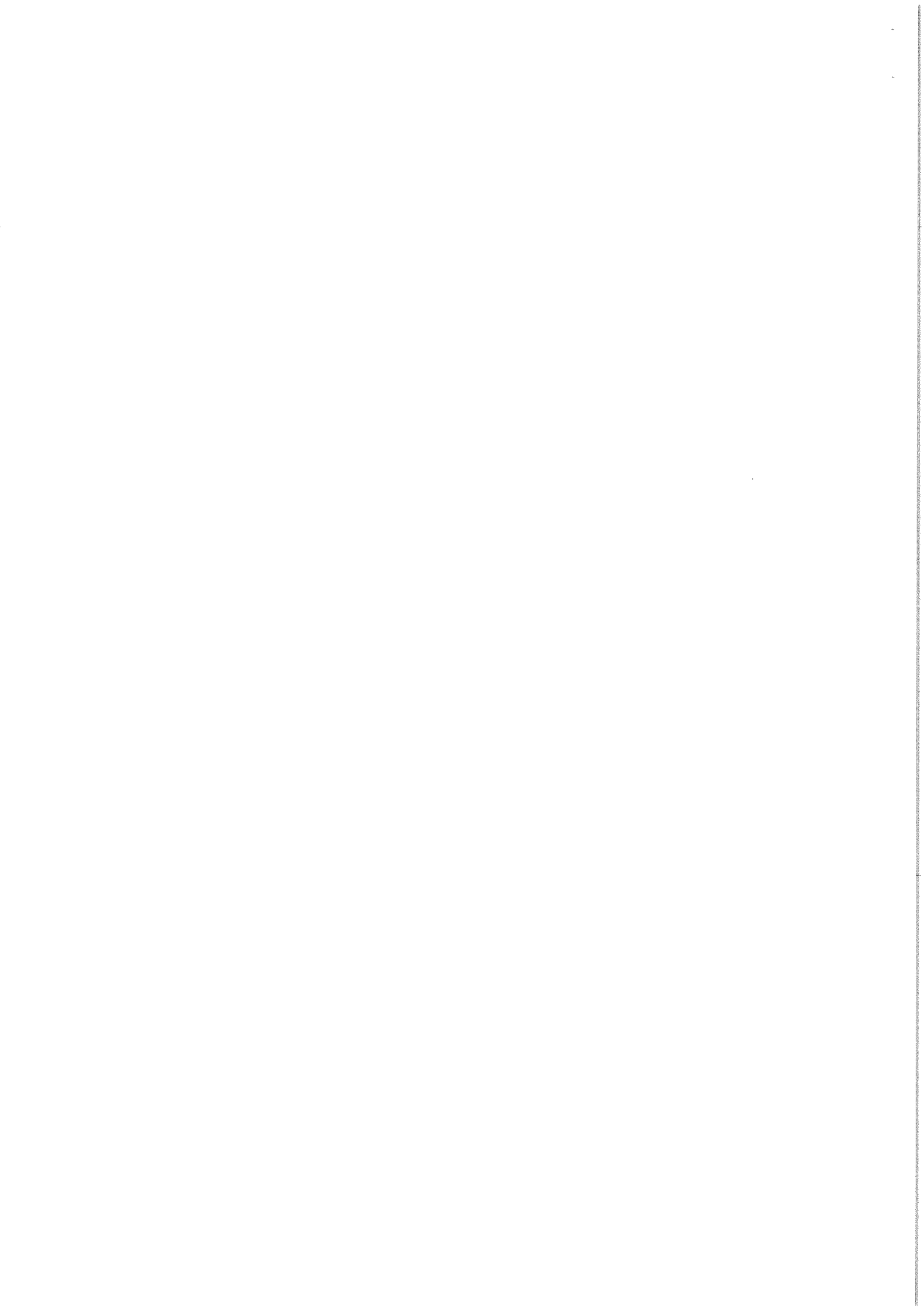
Récapitulatif		<u>TOTAUX :</u>
😊	Situation en ordre (risque très limité)	46
😐	Situation nécessitant une correction	5
😞	Situation nécessitant une suite urgente/une correction immédiate est nécessaire	47*
😡	Situation aggravante/résultant d'un manque de dispositif/l'arrêt du fonctionnement est à envisager	3**

****Mesure pour palier à la mise à l'arrêt :**

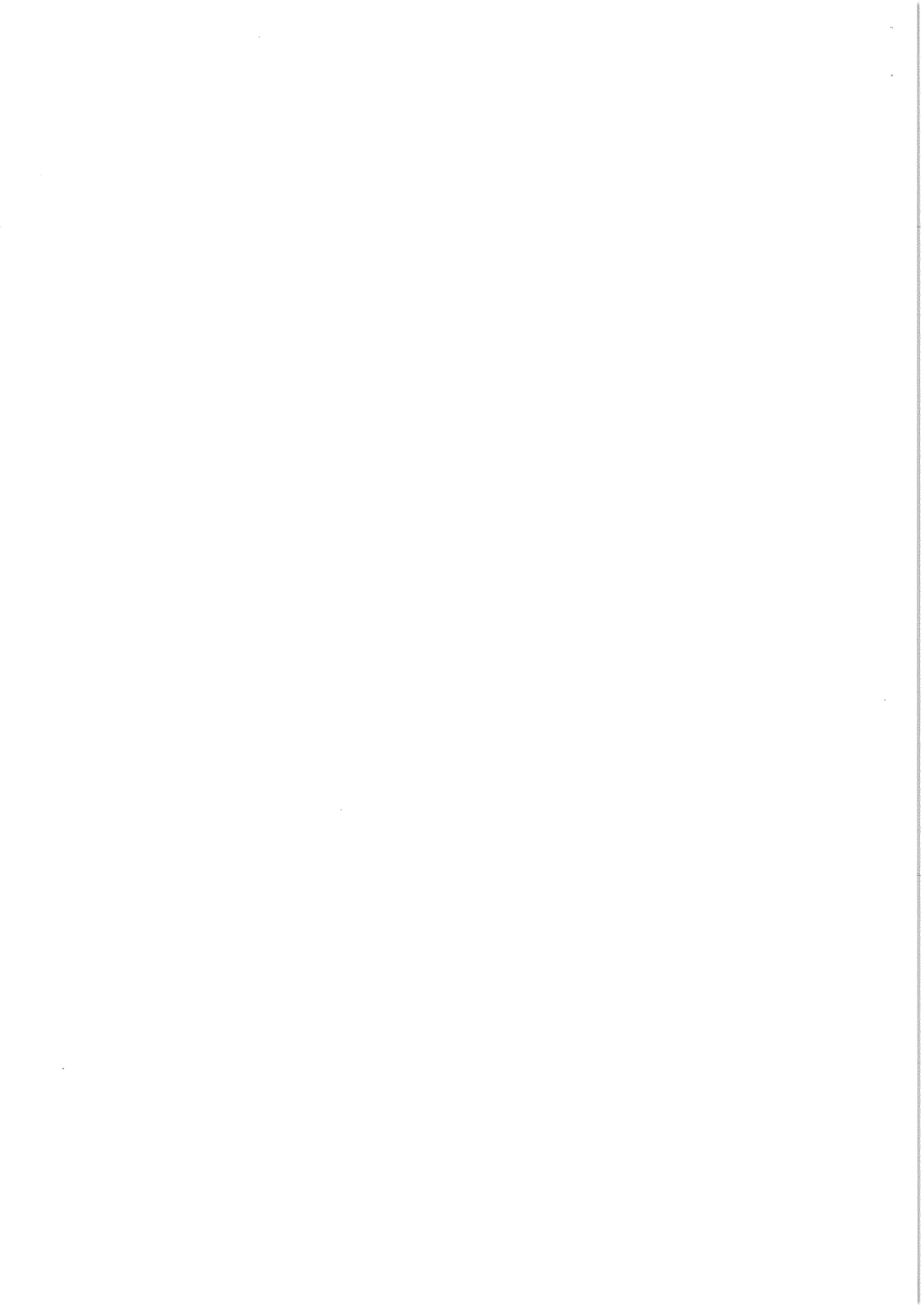
- *Installation d'un système de détection incendie*
- *Installation de dévidoirs muraux*
- *Installation de moyens d'alerte et d'alarme*
- *Eclairage de sécurité*

***Mesures pour palier aux situations nécessitant une suite urgente:**

- *Accès pompiers*
- *Armoires électriques sécurisées et signalées*
- *Plans d'évacuation*
- *Dossier incendie*
- *Plan interne d'urgence*



6. ANNEXE 1 : TABLEAUX D'ANALYSE DES RISQUES RELATIVE AU RISQUE D'INCENDIE



Dénomination du bâtiment : Bloc 4 containers	Assistant en prévention : Dhr VAN GHENT S. & Mevr. DE GRANDE M.
Étage : RDC & 1er	Réalisé par : ADC SCIEUR J-M
Direction : DGHR	Date : 02/02/2017
Préposé à la sécurité : Cdt DANTHINE	Avis du CCB :

Fiche 1 : Lutte contre l'incendie	☺	☹	⊕	⊖	P.A.	n° photo	Remarques
1. Moyens de lutte							
a) Absence de moyens de lutte							
b) Extincteurs adéquats et judicieusement disposés (accrochés)	X					1	Pas accrochés
c) Extincteurs contrôlés	X						
d) Dévidoirs (RIA), judicieusement répartis		X					Pas de dévidoirs
e) Dévidoirs en bon état (vanne, lance, tuyau, tambour)		X					
f) dévidoirs en bout de ligne (bâtiment élevé) muni d'un manomètre		X					
g) dévidoirs contrôlés par une société spécialisée		X					
h) Moyens de lutte clairement indiqués (pictogrammes)	X					2	
i) Moyens de lutte accessibles	X						
2. Moyens d'alerte et d'alarme							
a) Absence de dispositif alerte/alarme				X			
b) Boutons poussoirs présents		X					
c) Si oui : - accessibles		X					
* Clairement indiqués (pictogrammes réglementaires)		X					
* En ordre de marche		X					
d) Si détection incendie		X					
* Détecteurs judicieusement répartis		X					
* Détecteurs dans locaux à risques (archives, locaux techniques,...)		X					
* Détecteurs présents dans les faux-plafonds/sous le plancher		X					
* Détecteurs entretenue (par société spécialisée)		X					
* Détection contrôlée (par organisme accrédité)		X					
e) Alerte différenciée de l'alarme		X					
f) Alerte vers personne compétente (GSM, ...)		X					
3. Central de détection incendie							
a) Personnel formé		X					
b) Présence des consignes simplifiées d'utilisation		X					
c) Présence autres documents		X					
4. Téléphone de secours							
a) Absence d'un téléphone de secours				X			
b) Judicieusement répartis		X					
c) En nombre suffisant		X					
5. Organisation de la lutte contre l'incendie							
a) Absence totale d'organisation de la lutte contre l'incendie (PIU, équipier d'intervention, exercices d'évacuation...)							
b) Registre de sécurité présent et à jour		X					
c) PIU présent et à jour		X					
d) Consignes incendie présentes et affichées	X						

Fiche 1 : Lutte contre l'incendie		☺	☹	⊖	⊕	⊗	P.A.	n° photo	Remarques
e) Plans d'évacuation complets et affichés					X				
f) Equipe de première intervention opérationnelle (désignation, formation...)	X								
g) Exercices d'évacuation réguliers	X								
h) Dossier relatif à la prévention incendie présent et complet					X				
i) Dossier d'intervention présent et complet					X				
j) Procédure d'évacuation des PMR et assimilés					X				
k) Temps d'évacuation correct	X								
l) Procédure de permis feu existante					X				
Nombre total de cases	7	1	1	2	2				

Dénomination du bâtiment : Bloc 4 containeurs	Assistant en prévention : Dhr VAN GHENT S. & Mevr. DE GRANDE M.
Etage : RDC & 1er	Réalisé par : ADC SCIEUR J-M
Direction : DGHR	Date : 02/02/2017
Préposé à la sécurité : Cdt DANTHINE	Avis du CGB :

Fiche 2 : Voies d'évacuation	☺	☹	☹	☹	P.A.	n° photo	Remarques
1. Couloirs et voies d'évacuation							
a) De largeur suffisante	X						
b) Exempts d'armoires ou autres mobiliers réduisant la largeur	X						
c) Couloirs en "oul-de-sac" de longueur < à 15 m	X						
d) Exempts de cloisons et portes rapportée.	X						
e) Absence de tout matériau combustible	X						
2. Sorties de secours							
a) Absence de sorties de secours							
b) 2. issues ou cages d'escaliers au moins présentes à chaque aile ou étage	X						
c) Respect des distances d'évacuation	X						
d) Sorties en sens opposé	X						
e) Largeur cumulée des issues suffisante	X						
f) Portes de secours équipées de barres "anti-panique"	NVT						
g) Portes s'ouvrant dans le sens de l'évacuation	NVT						
h) Portes libres de tout encombrement	X						
i) Portes de secours non verrouillées	NVT						
j) Ouverture des portes de secours en cas d'alerte/alarme/coupure de courant	NVT						
3. Cages d'escaliers							
a) Cage d'escaliers non conforme							
b) Largeur utile > 0,80 m							
c) Cages d'escalier débouchant à un niveau d'évacuation (sans prolongation vers le sus-sol)	X						
d) Cages d'escaliers exempts d'encombrants	X						
e) Présence de main courante	X						
f) Conception correcte (profondeur de marche, giron, droit, ...)	X						
4. Exutoire de fumées							
a) Absence d'exutoire de fumée							
b) Fonctionnels							
c) Commande facilement accessible au pied de la cage d'escalier							
d) Commande clairement indiquée en français							
e) Installation en sécurité positive							
5. Signalisation							
a) Absence de signalisation							

Dénomination du bâtiment : Bloc 4 containers	Assistant en prévention : Dir VAN GHENT S. & Mevr. DE GRANDE M.
Etage : RDC & 1er	Réalisé par : ADC SCIEUR J-M
Direction : DGHR	Date : 02/02/2017
Préposé à la sécurité : Cdt DANTHINE	Avis du CCB :

Fiche 3 : Compartimentage	😊	😐	😞	☹️	P.A.	n° photo	Remarques
1. Structure portante (ossature)							
a) Ossature bois rendue résistante au feu (du point de vue structurel)	🟢	🟡	🔴				
b) Structure métallique rendue résistante au feu	🟢	🟡	🔴				
c) Structure en béton ou en maçonnerie, avec plancher et/ou toiture en béton	🟢	🟡	🔴				
d) Murs en maçonnerie avec plancher en boisrendu résistant au feu	🟢	🟡	🔴				
2. Compartimentage vertical (portes EI 30', murs et cloisons REI 60')							
a) Absence de compartimentage vertical	🟢	🟡	🔴	🟣			
b) Compartimentage adéquat	🟢	🟡	🔴				
c) Compartimentage de certains lieux à risques (archives, locaux techniques, ...)	🟢	🟡	🔴				
d) Compartimentage de la cage d'escalier	🟢	🟡	🔴				
e) Compartimentage des chemins d'évacuation (BM, BH + occupation nocturne)	🟢	🟡	🔴				
f) Cloisons EI jointives avec la dalle d'hourdis (au-delà du faux plafond)	🟢	🟡	🔴				
g) Sas d'ascenseur coupe-feu	🟢	🟡	🔴				
h) Compartimentage des gânes verticales techniques (portes, trappes, trapillons, ...)	🟢	🟡	🔴				
i) Traversées de parois respectant le degré EI de cette parois	🟢	🟡	🔴				
j) Portes EI adéquates (Présence d' estampille)	🟢	🟡	🔴				
k) Portes EI fermant correctement	🟢	🟡	🔴				
l) Portes EI en bon état	🟢	🟡	🔴				
m) Portes EI équipées d'un ferme-porte	🟢	🟡	🔴				
n) Portes EI maintenues en position fermées	🟢	🟡	🔴				
o) Fermeture porte sur renfort magnétique en cas d'alerte/alarne	🟢	🟡	🔴				
p) Internat : partie nocturne séparée partie diurne par parois (REI 60min) et portes (EI 30min)	🟢	🟡	🔴				
3. Compartimentage horizontal (dalles, hourdis, planchers, ... REI 60')							
a) Absence de compartimentage horizontal	🟢	🟡	🔴	🟣			
b) Dalles ou hourdis sans percements intempéstifs	🟢	🟡	🔴				
c) Planchers rendus EI par surposition de panneaux adéquats (genre Promatech)	🟢	🟡	🔴				
d) Faux plafonds stables au feu 1/2h / EI 30	🟢	🟡	🔴				
4. Réactions au feu des sols, plafonds et parois verticales : Quid de leur conformité sur base de l'Annexe S/1 des normes de base							
a) Dans les locaux techniques, parkings, salles des machines, gaines techniques	🟢	🟡	🔴				

Fiche 3 : Compartimentage

	😊	😐	😞	⊗	⊗	P.A.	n° photo	Remarques
b) Dans les cabines d'ascenseur								
c) Dans les cuisines collectives								
d) Salles								
e) Chemins d'évacuation et cages d'escaliers								
Nombre total de cases	0	0	0	0	0			

Dénomination du bâtiment : Bloc 4 containers	Assistant en prévention : Dhr VAN GHENT S. & Mevr. DE GRANDE M.
Etage : RDC & 1er	Réalisé par : ADC SCIEUR J-M
Direction : DGHR	Date : 02/02/2017
Préposé à la sécurité : Cdt DANTHINE	Avis du CCB :

Fiche 4 : Locaux techniques et stockage	☺	☹	☹	⊗	P.A.	n° photo	Remarques
1. Ventilation (ou climatisation)							
a) Local ventilation non conforme							
b) Local ventilation compartimenté							
c) Coupure asservie à la détection incendie							
d) Fermeture des CCF en cas d'alarme incendie							
e) Installation correcte des CCF (au droit de la paroi)							
f) Présence d'un éclairage de sécurité							
2. Cabine HT							
a) Conforme au RGIE							
b) Réalisation analyse de risques suivant note 66 du SPF Intérieur ou selon AR du 12/12/2012							
c) Moyen de lutte contre le feu renforcé à l'intérieur (CO ₂)							
d) Présence d'un éclairage de sécurité							
e) Présence de moyens d'alerte et d'alarme adéquats							
f) Installation contrôlée annuellement par SECT							
g) Installation entretenue annuellement							
h) Compartimentage correcte si local intérieur							
3. Installation électrique basse tension							
a) Conforme au RGIE							
b) Réalisation analyse de risques conforme à l'AR du 12/12/2012			X				
c) Présence d'un éclairage de sécurité			X				
d) Installation contrôlée par SECT							
e) Installation entretenue par société spécialisée							
f) Tableaux électriques fermés à clé							
g) Tableaux électriques correctement signalés			X				
h) Présence de personnel BA4/BA5							
i) Petit matériel électrique certifié CE		X					
j) Prises électriques en ordre (non défectueuses et bien fixées dans le mur)		X					
k) Utilisation de multiprises conformes							
l) Présence d'un différentiel 30 mA pour les machines (salle d'eau).							
4. Locaux "photocopieuses"							
a) Moyen de lutte contre le feu supplémentaire (CO ₂)			X				
5. Chauffage - généralités							

<u>Fiche 4 : Locaux techniques et stockage</u>	P.A.	n° photo	Remarques
a) Chauffage non conforme			
b) Compartimentage correct			
c) Correctement ventilée (ventilation haute et basse)			
d) Présence d'un éclairage de sécurité			
e) Coupure alimentation électrique et arrivée du fluide en cas d'alerte/incendie			
f) Fermeture des CCF en cas d'alerte/incendie			
g) Présence de moyens d'alerte et d'alarme adéquats (détection incendie)			
h) Absence de stockage d'encumbrants			
i) Entretien annuel de la chaudière par une société spécialisée			
6. Chauffage mazout			
a) Extinction automatique du brûleur			
b) Présence d'un bar de rétention sous brûleur (avec sable ...)			
7. Chauffage gaz :			
a) Présence d'une détection gaz			
b) Central gaz situés à l'extérieur de la chaufferie			
c) Présence d'une électro-vanne de coupure			
d) Protection correcte de l'électro-vanne de coupure (bouclon thermique, local compartimenté, caisson coupe-feu)			
e) Présence des consignes en cas de détection gaz			
f) Installation gaz contrôlée annuellement par SECT			
g) Installation détection gaz contrôlée annuellement par SECT			
h) Installation détection gaz entretenue annuellement par une société accréditée			
8. Local arrivée gaz			
a) Local conforme			
b) Local compartimenté			
c) Local ventilé			
d) Présence d'une détection incendie			
e) Présence d'un éclairage de sécurité			
f) Présence vanne manuelle de coupure de gaz facilement accessible			
g) Vanne manuelle de coupure RHT			
h) Absence de stockage d'encumbrants			
9. Ascenseurs			
a) Ascenseur non conforme			
b) Local machinerie compartimenté			
c) Gaine compartimentée et portes palières étanches (E 30')			
d) Si présence de PMR : Sas compartimenté (bâtiments construits après 2012)			
e) Ventilation correcte gaine et local machinerie			

Fiche 4 : Locaux techniques et stockage	☺	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	P.A.	n° photo	Remarques
f) Retour au niveau d'évacuation en cas d'alarme														
g) Présence d'un dispositif de rappel au niveau d'évacuation + ouverture des portes														
h) Présence d'un détecteur ingéré dans la gaine et machineire														
i) Si détection, arrêt au premier palier + ouverture des portes + avertisseur sonore														
j) Présence d'un système de communication bilatéral														
k) Ascenseur hydraulique : présence d'un système d'extinction automatique														
10. Locaux archives														
a) Local correctement compartimenté														
b) Présence d'une détection incendie														
c) Présence d'un éclairage de sécurité														
11. Atelier de soudage														
a) Atelier non conforme														
b) Local correctement compartimenté														
c) Ventilation correcte de la zone de soudage														
d) Présence d'une détection incendie														
e) Présence d'un éclairage de sécurité														
12. Produits inflammables														
a) Stockage non conforme														
b) Stockage dans lieu spécifique (armoire, local)														
c) Stockage adéquat (coupe-feu, ventilé, encuvement)														
d) Signalisation correcte des dangers (pictogramme inflammable)														
13. Cuisine														
a) Cuisine non conforme														
b) Local correctement compartimenté														
c) Présence d'une extinction automatique														
d) Présence d'une couverture anti-feu														
e) Moyens d'extinction en suffisance														
f) Vanne de coupure d'arrêt d'urgence de toutes les sources d'énergie														
g) Conduits d'extraction en matériau classé A1+ gaine compartimentée														
14. Laboratoire														
a) Laboratoire non conforme														
b) Local correctement compartimenté														
c) 2 voies d'évacuation														
d) Moyens d'extinction adéquats et en suffisance														
e) Présence d'une vanne générale de coupure de gaz														
f) Installation de gaz conforme (étanche, flexible, ...)														
g) Frigo anti-déflagrant si produits inflammables														
h) Equipement CE et en bon état														

Fiche 4 : Locaux techniques et stockage										P.A.	n° photo	Remarques
15. Postes de travail à risques (autres que ci-dessus)												
a) Stockage de poussières/coqueux de bois (local d'aspiration)												
b) Fours (autres que cuisine), flammes nues, températures élevées, utilisation de produits inflammables...												
16. Zones de stockage déchets												
a) Zone de stockage déchets non conforme												
b) Zone protégée contre mise à feu volontaire												
c) Absence de dépôts interpestifs et "sauvages"												
d) Compartimentage correcte si local intérieur												
17. Dépôt de gaz extérieur												
a) Dépôt de gaz extérieur non conforme												
b) Correctement clôturé												
c) Entretien annuel												
18. Parking intérieur												
a) Parking non conforme												
b) Compartimentage correct par rapport au reste du bâtiment												
c) Locaux techniques présents compartimentés												
d) Présence de deux sorties à chaque niveau												
e) Présence d'un système de désenfumage												
19. Salles												
a) Salle non conforme												
b) Compartimentage correct												
c) Nombre de sorties suffisant												
d) Portes s'ouvrant dans le sens de l'évacuation												
e) Présence d'un éclairage de sécurité												
20. Zonage EX												
a) Non conforme												
b) Présence d'un plan de zonage												
c) Matériel ATEX dans la zone												
d) Procédure de travail adaptée												
Nombre total de cases	2	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	

Dénomination du bâtiment : Bloc 4 containers	Assistant en prévention : Dhr VAN GHENT S. & Mevr. DE GRANDE M.
Étage : RDC & 1er	Réalisé par : ADC SCIEUR J-M
Direction : DGHR	Date : 02/02/2017
Préposé à la sécurité : Cdt DANTHINE	Avis du CCB :

Fiche 5 : Extérieur et accès pompier	☺	☹	⊗	⊕	P.A.	n° photo	Remarques
1. Eclairage extérieur							
a) Présence d'un éclairage	X						
b) Suffisant	X						
2. Voies de circulation							
a) Absence d'accès pompier ou impossibilité d'accès							
b) Carrossables (pente < 6 %, largeur 4m, rayon de braquage adéquat, ...)		X					
c) Correctement signalées			X				
d) Zone de stationnement réservée pour les services de secours			X				
e) Façades accessibles aux services de secours			X				
3. Bornes ou bouches incendie							
a) Absence de bornes ou bouches d'incendie/ impossibilité d'accès							
b) Correctement signalées			X				
c) Aisément accessibles		X					
d) En bon état de marche (clés accessibles)		X					
e) Contrôlées régulièrement			X				
f) Entretien régulier			X				
4. Bâtiments en vis-à-vis ou contigus							
a) Distance horizontale respectée (BB : 6m, BM et BH : 8m)	X						
b) Protection au feu des façades/toitures	X						
Nombre total de cases	4	4	5	0			

Récapitulatif		<i>TOTAUX :</i>
😊	Situation en ordre (risque très limité)	46
😐	Situation nécessitant une correction	5
😞	Situation nécessitant une suite urgente/une correction immédiate est nécessaire	47
😡	Situation aggravante/résultant d'un manque de dispositif/l'arrêt du fonctionnement est à envisager	3